



LES DIRIGEANT.E.S
DE TERRITOIRES

Atelier itinérant

Transition écologique et Anthropocène

En partenariat avec CDC Biodiversité et l'IPSEC

CDC BIODIVERSITÉ



ipsec
Groupe malakoff humanis

Si le concept de « crise environnementale » s'est jusqu'à présent accommodé de simples adaptations au modèle économique dominant, **l'entrée dans l'Anthropocène**, c'est-à-dire dans une ère nouvelle où la trace des activités humaines est irréversiblement inscrite dans l'histoire géologique et climatique de la planète, oblige à un changement radical de point de vue en matière de déploiement des politiques publiques.

L'Atelier « Transition écologique et Anthropocène » de l'ADGCF a précisément pour objectif de permettre à une intercommunalité de (re)partir, à la lueur de ses caractéristiques géographiques, économiques, sociales et politiques, à la **conquête écologique de son territoire**.

Le principe : à l'invitation d'un directeur général de communauté ou de métropole membre, l'ADGCF propose de mettre en place *in situ* **les conditions d'un dialogue** entre, d'une part, les acteurs techniques qui analysent et travaillent la durabilité du territoire et, d'autre part, un cercle d'experts en capacité de discuter la stratégie, les outils et les modalités d'intervention privilégiés jusque-là par l'administration intercommunale.

In fine, il s'agit de donner la possibilité aux membres des CODIR des intercommunalités de mettre en perspective l'enjeu environnemental comme principal référentiel de l'ensemble des politiques territoriales dont ils ont la responsabilité et d'envisager concrètement sa déclinaison managériale au quotidien.

Nathalie MAS-RAVAL

Vice-présidente de l'ADGCF
à la transition écologique, biodiversité,
mobilités et résilience des territoires,
DGS de la CC Pic Saint-Loup

Régis PETIT

Délégué régional Normandie de l'ADGCF,
animateur du club Transition écologique
et Anthropocène,
DGS de la CA Seine Eure



En bref :

- ▶ Des ateliers d'une durée de 3 h 30, organisés par l'ADGCF et visant une trentaine de participants.
- ▶ Un rayonnement (cadres du CODIR, ouverture à certains DG de communes, aux DGS des intercommunalités environnantes, aux directeurs des EPL ou de l'Agence d'urbanisme locales...) laissé à la discrétion du DGS hôte.
- ▶ Des séances centrées sur un ou deux modules au plus.

LES 4 MODULES

MODULE 01.

Rendre intelligible l'enjeu écologique : quel discours de la méthode pour les DG d'intercommunalité ?

Alors même que la protection de l'environnement est devenue la première préoccupation des Français, force est de constater que bon nombre d'élus demeurent encore trop souvent prisonniers d'une vision « traditionnelle » du développement local fondée essentiellement sur la recherche de la croissance – de la population, des emplois, des équipements, des ressources, etc. Dans ce cadre, il revient aux DGS des communautés et métropoles de les conseiller au mieux et de les convaincre que l'enjeu climatique oblige à un changement drastique de modèle. Dans ce contexte, quel discours de la méthode proposer à l'exécutif et au conseil de son intercommunalité ? Quel type d'argumentaire faut-il employer pour transformer la peur en désir ? Quel cheminement pédagogique établir pour trouver le juste équilibre entre le court, le moyen et le long terme ?



Ce module vise à travailler collectivement sur les « mots » de la transition écologique et sur les éléments de discours susceptibles d'être portés par les dirigeants intercommunaux et de rendre compréhensible et acceptable, voire positive, la contrainte environnementale.

MODULE 02.



Transversalité environnementale des politiques territoriales : le projet de territoire(s) comme clef de voûte ?

En matière de politiques publiques, l'enjeu désormais n'est plus de juxtaposer des interventions environnementales avec des actions de développement et de planification classiques mais d'intégrer les principes de la soutenabilité à l'ensemble des politiques conduites. Penser le territoire durable implique également de faire le constat de l'interdépendance des territoires.

Dans ce cadre, comment sortir des discours incantatoires et faire de la question écologique le véritable principe matriciel de la nouvelle génération de projet de territoire des communautés et métropoles ? Comment construire une stratégie « verte » de développement pour son territoire et quels dispositifs d'évaluation *ad hoc* déployer ? Enfin, comment organiser les coopérations entre intercommunalités à l'échelle des systèmes territoriaux considérant que la réponse aux enjeux du développement soutenable est forcément interterritoriale ?



Ce module propose de définir les modalités d'un projet de territoire pour les communautés et métropoles revisités, co-élaborés avec les intercommunalités voisines et mobilisant davantage les ressources (naturelles, énergétiques, alimentaires...) locales sans pour autant les épuiser.

MODULE 03.

Au-delà du débat « croissance » versus « décroissance » : comment bâtir un modèle de vie sobre pour nos territoires mais économiquement inclusif ?

Comment faire du verdissement des politiques de développement une réelle source d'emplois durable pour nos concitoyens ? Plus que jamais, les stratégies et activités économiques se doivent d'être élaborées en lien avec les territoires sur lesquels elles se déploient et le type d'environnement dans lequel elles s'intègrent. Déjà investies dans le programme « Territoires d'industrie » et désormais engagées dans le Plan de relance, les communautés et métropoles ont, à l'aune de leur responsabilité économique, un rôle majeur à jouer dans la résilience des territoires.

Si elles se sont déjà affirmées comme des pourvoyeuses d'emplois verts via leurs politiques et leurs investissements volontaristes (rénovation énergétique des bâtiments, traitement des sols, réaménagement des friches urbaines et déploiement des éco-quartiers, politique de végétalisation, mise en œuvre de stratégies zéro déchet, priorité donnée à l'économie circulaire et de la fonctionnalité...) les intercommunalités doivent être davantage initiatrices et accompagnatrices des modes de productions écologiques. Dès lors, comment favoriser les changements de comportement au sein des entreprises ? Comment envisager le rôle d'accompagnement des intercommunalités (financement, conseils juridiques et techniques) ? Comment œuvrer concrètement à la limitation des impacts sur l'environnement des systèmes productifs locaux ? Comment favoriser l'innovation et revivifier les anciens bassins industriels ? Quel modèle économique pour financer les politiques écologiques ?



Ce module à vocation à rappeler le caractère essentiel de l'enjeu économique et social et à intégrer, dans la question écologique, la problématique de l'emploi et de la montée des inégalités.



MODULE 04.

Adapter intelligemment le ZAN au contexte territorial : quelle méthode, quelles latitudes pour les intercommunalités ?

La mise en œuvre du « Zéro artificialisation nette », qui renvoie à l'exigence portée par le Gouvernement Français et la Commission européenne de réduire drastiquement la consommation foncière afin de protéger la biodiversité des sols, impacte lourdement les politiques d'aménagement déployées par les communautés et métropoles.

Dans ce cadre, comment traduire objectivement les contraintes du ZAN et en faciliter une application intelligente ? Comment tenir compte, dans sa déclinaison opérationnelle, de la pression foncière, très variable d'un territoire à l'autre ? Quels acteurs sensibiliser dans la mise en œuvre des politiques d'imperméabilisation des sols ? Comment identifier les échelles de responsabilité auxquelles doivent prioritairement s'exercer la « mesure statistique » du ZAN et son « évaluation qualitative » ?



Ce module a pour finalité de définir les éléments d'une feuille de route, propre à chaque territoire, déterminant les conditions d'un déploiement cohérent et opérant, c'est-à-dire optimal, du ZAN.

Fil rouge potentiel

de l'atelier itinérant « Transition écologique et Anthropocène »

SÉQUENCE 1

Panorama synthétique des caractéristiques géographiques, politiques et socioéconomiques du territoire et état de l'art des interventions écologiques assurées par l'administration communautaire ou métropolitaine.

SÉQUENCE 2

Prise de parole de l'intercommunalité hôte : à l'aune du module priorisé, expression des ambitions assumées et des difficultés rencontrées par l'administration intercommunale.

SÉQUENCE 3

Intervention d'« experts » problématisant, décryptant et contextualisant la thématique identifiée.

SÉQUENCE 4

Mise en débat collective des choix et des options envisagés par l'intercommunalité hôte au regard des enjeux et des contraintes écologiques actuels.

SÉQUENCE 5

Esquisse d'une feuille de route à suivre pour la communauté invitante en vue de réaliser son dessein environnemental et de prendre le chemin de la résilience.

 **COCKTAIL.**



**Vous voulez organiser
un atelier itinérant transition
écologique et anthropocène
dans votre intercommunalité ?**

Contactez-nous !



**Association des directeurs généraux
des communautés de France**
22 rue Joubert 75009 Paris
01 55 04 88 19

david.lebras@adgcf.fr

www.adgcf.fr

